

Information CCID

En début de mandature, chaque commune doit constituer une Commission Communale des Impôts Directs. (CCDI). Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez vous présenter, merci d'adresser votre courrier de candidature à M. Sylvain Saragosa avant le 28 Avril 2014

 [Avis de M. le Maire](#) ^[1]

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/information-ccid>

Liens

[1] https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/flash_info_ccid.doc